

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 octobre 2016

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 13 octobre 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents: M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mme Hiland, M. Guinoiseau, Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Godin.

Secrétaire de séance : M. Roger GODIN.

Ordre du jour

- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 04 octobre 2016
- ☞ Budget communal – Décisions modificatives
- ☞ Accueil de loisirs : bilan ALSH de juillet – ALSH des vacances de la Toussaint
- ☞ Personnel communal : formation de maintien et actualisation des compétences sauveteur secouriste du travail – Prime de fin d'année
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 22 septembre 2016

Le compte rendu est approuvé sans observation particulière.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont conférées :

Droit de préemption urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Réf. cadastrales	Contenance	Suite à donner
29/08/2016	Habitation	9, Rue des Ecoles	AK 585 p + AK 587 p	740 M ² environ	Décision de préemption prise par arrêté du 06/10/16

La commune va donc acquérir, par voie de préemption, la maison des consorts FOUQUET située 9, Rue des Ecoles, au prix principal de 115 000 € figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner. Ce prix est conforme à l'estimation domaniale. Néanmoins, il y aura lieu d'y rajouter les frais de négociation de 7 800 € et les frais notariés.

La Municipalité est également intéressée par l'acquisition des 2 terrains constructibles attenants, actuellement en vente, d'une surface globale de 1 400 M² (cf. CR du 22 septembre 2016). Préférant trouver un accord amiable plutôt que d'avoir recours à une nouvelle procédure de préemption, le Conseil Municipal demandera à Me DERRIEN, notaire de la commune, de faire une offre, par notaire interposé, de 80 000 €.

Déplacement réseau électrique – Rue du Verger

Suite à une erreur matérielle, le devis SDEGM, accepté lors de la dernière réunion pour le déplacement du réseau électrique, Rue du Verger, pour permettre l'installation de conteneurs enterrés est ramené à 2 212,08 € (alors qu'il était initialement de 4 314,71 €).

Adhésion à la convention de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Laval et les communes de l'agglomération – Travaux neufs et d'entretien VRD

Sachant que les communes adhérentes à ce groupement devront obligatoirement utiliser ce marché pour l'ensemble des prestations « petits travaux neufs et VRD » (sans pouvoir faire appel ponctuellement à des entreprises locales), le Conseil Municipal revient sur sa position et décide de ne pas adhérer audit groupement.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX du 04 octobre 2016

Travaux de voirie

Les travaux de point à temps et de réfection de bi-couche, confiés à l'entreprise FTPB (cf. CR des 06/07 et 22/09) sont terminés. L'entreprise SALMON doit effectuer d'ici la fin de l'année des travaux d'entretien de chemins (curage fossés, apport de pierre...). Il est souhaité que ces travaux soient réalisés au plus tôt, par de bonnes conditions météorologiques.

Accessibilité PMR – Bâtiments publics

Lors de la réunion du 06 juillet 2016, le Conseil Municipal s'était engagé à réaliser tous les travaux d'équipement sanitaire et de menuiserie sur l'ensemble des bâtiments publics, à l'exception des WC publics et de la salle des associations. Or, compte tenu du projet de regroupement des écoles primaire et maternelle, il est proposé de modifier les priorités tout en respectant le budget 2016, à savoir :

- 2016 : 8 080,78 € TTC en incluant les WC publics et la maison des associations,
- 2017 : 4 480,78 € TTC pour les écoles primaire et maternelle et la porte du restaurant scolaire (à confirmer au budget de 2017, en fonction de l'avancement du projet de regroupement).

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Une subvention TEP CV « travaux énergie positive/Croissante verte) de 6 579 € ayant été accordée (correspondant à 16,89 % du coût estimatif des travaux) , il est décidé de procéder aux travaux :

- de remplacement des menuiseries et de réfection des tuffeaux de la façade sud de la Mairie et d'accepter les devis mieux-disant de :
 - ✕ l'entreprise COUTARD de Laval, d'un montant de 17 529,60 € TTC, pour la fourniture de 8 menuiseries en alu,
 - ✕ l'entreprise PREVOSTO de Laval, d'un montant de 11 337,00 € TTC, pour la reprise des encadrements au mortier pierre.
- de mise en place d'éclairage basse consommation et de régulations thermiques dans divers bâtiments (salle de loisirs, école primaire, salle Athéna et complexe périscolaire).

Rampe d'accès PMR à la boulangerie

Au vu de la largeur du trottoir, il est proposé d'installer une rampe d'accès en bois, offrant l'avantage d'être démontable. Des demandes de devis sont en cours auprès des entreprises LEROY et AUBRY.

Eglise – Réfection de l'entourage de l'estrade de l'autel

Le démontage de la boiserie a fait apparaître une humidité importante rendant irrécupérables les boiseries. Celles-ci ont donc été refaites à neuf par l'entreprise VEILLE, ce qui occasionne un surcoût de 2 673,33 € TTC.

Travaux salle Athéna

Parmi les nombreuses demandes faites par l'ASLM par courrier en date du 1^{er} septembre 2016 , la commission est favorable à :

- l'installation d'un pare-ballons (pour la pratique du volley et badminton),
- la pose d'une vitre entre la salle de réunion et la salle de sports (permettant aux parents et visiteurs de voir les joueurs sans les gêner sur l'espace de jeux, très exigü),
- la suppression d'une cloison entre l'entrée et la salle de réunion et sollicitera des devis pour ces travaux.

BUDGET COMMUNAL – DECISIONS MODIFICATIVES

Compte tenu des décisions prises récemment, le Conseil Municipal vote la décision modificative N° 3 ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
65738 – Etude CAUE Aménagement urbain	2 100,00	
73925 – Fonds péréquation ressources intercommunales et communales	1 820,00	
<u>Recettes</u>		
74751 – Part. LAVAL Agglo/Etude CAUE		1 050,00
6419 – Remboursements sur rémunération personnel		2 870,00
TOTAL	3 920,00	3 920,00
RAPPEL MONTANT BP + DM1 + DM 2	1 008 300,00	1 008 300,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 012 220,00	1 012 220,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
165 – Dépôts et cautionnements	380,00	
23135-36 – Travaux Eglise	2 700,00	
2315-62 – Voie de contournement	-5 000,00	
2115-70 – Acquisition maison FOUQUET	127 800,00	
<u>Recettes</u>		
10222 – Fonds de compensation TVA		2 171,00
13251-Subvention TEP CV (Energie Positive/Croissance verte)		6 000,00
1323 – Subv. Amendes de police – Rues du Verger + Lauriers		3 535,00
1323 – Subvention Conseil Départemental/City Park		185,00
1321 - Subvention FISAC – Multiservices		-829,00
1641 - Emprunt		114 818,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	125 880,00	125 880,00
RAPPEL MONTANT BP + DM1 + 2	418 000,00	418 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	543 880,00	543 880,00

Afin de permettre l'acquisition de la maison FOUQUET, il est décidé de procéder à une consultation pour la contraction d'un emprunt, soit de 100 000€, soit de 200 000 € (dans le cas d'acquisition de l'ensemble de la propriété).

ACCUEIL DE LOISIRS

Bilan accueil loisirs 3/11 ans – Juillet

Il a été enregistré 391 journées de présence sur les 3 semaines de fonctionnement (contre 577 en 2014 pour 4 semaines d'ouverture). 61 enfants ont fréquenté le centre (contre 57 l'an dernier), avec une présence moyenne de 30 enfants par jour (idem à 2015). Les sorties rencontrent toujours le même succès (avec une moyenne de participation de 36 enfants par sortie).

Les dépenses se sont élevées à 14 204,44 € et les recettes à 6 463,69 €, d'où une participation de 7 740,75 € pour 13 jours de fonctionnement (5 897,35 € en 2015 pour 19 jours de fonctionnement et 6 232,24 € en 2014 pour 14 jours de fonctionnement).

Accueil Vacances de la Toussaint

L'accueil de loisirs des petites vacances de l'année scolaire 2016/2017 aura pour thème cette année « Mélangeons nos couleurs ».

Pendant les vacances de la Toussaint où le thème retenu est « Partageons nos différences », il est prévu des activités artistiques autour des couleurs et du recyclage, des animations et sorties intercommunales, des activités interculturelles sur la découverte du Monde et des rencontres intergénérationnelles avec les membres du Club du Manoir.

Le centre fonctionnera du jeudi 20 octobre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 (pas d'ouverture les lundi 31 octobre et mercredi 02 novembre). 2 sorties sont programmées, l'une le lundi 24 octobre 2016 à Entrammes avec l'accueil de loisirs d'Ahuillé pour une cueillette de pommes, et l'autre, le mardi 25 octobre 2016 (le matin à Ahuillé pour une initiation judo et l'après-midi à Laval pour une séance de cinéma). Des suppléments pour ces sorties, respectivement de 2 € et de 6 €, seront sollicités auprès des familles, en sus des tarifs habituels.

TAP

Dans le cadre de l'activité « Autour du Monde », 6 interventions de la Maison de l'Europe sont prévues au cours de la prochaine période (coût de 121,50 €).

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge le recyclage à la formation « sauveteur secouriste du travail » pour les agents ayant suivi la formation de base en 2012. Coût à la charge de la commune : 690 € auquel il faut rajouter les frais de déplacements et de restauration du formateur

- d'accorder une prime de fin d'année au personnel communal et en fixe le montant à 939,24 € net pour un agent à temps complet (contre 937,60 € en 2015). Pour les agents à temps non complet, la prime sera proratisée,

- de lancer un appel de candidatures pour pourvoir au remplacement de M. HUNAULT qui fera valoir ses droits à la retraite au 01/01/2017. Le nouvel agent aura en charge l'entretien des bâtiments communaux, F. HOUELIER assura la gestion des services eau et assainissement (à mi-temps, pour le compte de Laval Agglomération) et l'entretien de la voirie et des espaces verts pour l'autre mi-temps. A. DEFORGES, en dehors des décharges syndicales, continuera à assurer l'entretien de la voirie et des espaces verts.

POINT SUR LE DIAGNOSTIC du PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi prescrit par Laval Agglo en novembre 2015, les groupes de travail des différents secteurs géographiques (dont celui de L'Huisserie, Ahuillé, Nuillé et Montigné) ont été amenés à se réunir pour :

- définir dans un premier temps les enjeux « trame verte et bleue » : délimitation des réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, espaces boisés, vallées, abords et berges de cours d'eau), des corridors écologiques (voies et coulées vertes) et des espaces de perméabilité bocagère (zone de bocage dense),

- puis travailler sur différentes thématiques :

- ①- le bocage : recensement de l'ensemble de haies pour lequel le concours des agriculteurs de la commune a été sollicité,

- ② le changement de destination : recensement des bâtiments de commune en zone A et N susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination (selon des caractères bien prédéfinis),

- ③ le patrimoine : inventaire exhaustif du patrimoine bâti et du « petit patrimoine »

- ④ les zones humides.

A ce jour, pour Montigné, le recensement des haies est terminé. Celui des bâtiments susceptibles de changement de destination et l'inventaire du patrimoine sont en cours. Ces travaux doivent être restitués fin octobre.

Le PADD qui définit les grandes orientations du PLUi doit être arrêté au plus tard fin février 2017. La finalisation du PLUi interviendra fin 2018, voire début 2019 et fera l'objet, au préalable, d'une enquête publique.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET COMMUNICATION du 10 octobre 2016

Candidatures animations culturelles 2017

Faute de reconduction du cinéma de plein air, la commune s'était portée candidate uniquement pour les Estivales. Elle n'a malheureusement pas été retenue par la commission « sports, culture et tourisme » de Laval Agglo, du fait qu'elle n'était pas prioritaire en 2017. Il n'y aura donc pas d'animation culturelle ou musicale sur la commune l'été prochain.

Bibliothèque

Des animations consacrées au patrimoine sous toutes ses formes seront proposées d'octobre à décembre 2016 dans de nombreuses bibliothèques avec le soutien de la bibliothèque départementale de la Mayenne.

A Montigné, une démonstration de danses traditionnelles mayennaises et des lectures de textes en patois se tiendront à la salle de loisirs le dimanche

6 novembre 2016, à 14 H 30. L'après-midi se clôturera par un goûter servi par les bénévoles de la bibliothèque.

Documents empruntés

En 2015, 6 104 ouvrages (romans, BD, documentaires et albums) ont été empruntés à la bibliothèque, dont 1 341 par des adultes et 4 763 par des enfants (contre 6 168 en 2014).

Ludothèque

Il est demandé l'acquisition d'étagères supplémentaires pour permettre une meilleure présentation des jeux. Accord est donné.

Emprunt de jeux par le RAM

A la demande du RAM et après discussion, le Conseil Municipal accepte que l'animatrice du RAM emprunte, sous sa responsabilité, des jeux à la ludothèque et les mette, lors de ses animations, à la disposition des assistantes maternelles des 3 communes (néanmoins, la durée des prêts devra être courte et être définie en commun accord).

Par ailleurs, les élus sont favorables à une ouverture de la ludothèque aux habitants des communes d'Ahuillé et de Nuillé à des conditions qui restent à définir (avec mise en place éventuelle d'un forfait à la charge des communes).

Ecole de musique

Cette année, 9 enfants sont inscrits à l'école de musique de L'Huisserie (contre 6, l'an dernier). De ce fait, la participation communale va augmenter significativement et pourrait avoisiner les 8 600 € (6 215,31 € en 2015/2016).

Le transfert de compétence de l'enseignement artistique à Laval Agglo est toujours à l'étude.

Rencontre avec les nouveaux habitants du samedi 24 septembre

5 familles seulement étaient présentes sur les 33 nouvelles familles invitées (16 de la zone locative du Verger et 17 autres). Devant cette faible participation, il est décidé de maintenir l'invitation des nouveaux habitants à la cérémonie des vœux du Maire.

Marché de Noël – Amicale Laïque

Celui-ci aura lieu le samedi 03 décembre et se déroulera autour de la Mairie et de l'Eglise. Par ailleurs, il est décidé de mettre à disposition de l'Amicale l'ex-salle du Club du Manoir pour lui permettre d'entreposer son matériel.

Téléthon

Il aura lieu les 02 et 03 décembre prochains. Comme les années précédentes, le Conseil Municipal Enfants assurera la vente de roses et de crayons. Ahuillé en sera cette année la commune flash.

Commission Sports, culture et loisirs de Laval Agglo

Festival des Nuits de la Mayenne : lors de la communication du nombre de spectateurs, des félicitations ont été faites à la commune, étant la seule à avoir fait le plein,

Mise en réseau de la bibliothèque : elle aura lieu début janvier. La mise en place de la navette sera effective vraisemblablement en février 2017

Terrain de foot synthétique financé par le Département : l'ASLM aurait adressé un courrier à Laval Agglo pour demander qu'un terrain synthétique de foot soit aménagé au sud de l'agglomération

Compétence Enseignement artistique : un groupe de travail intercommunal a été constitué pour statuer sur les tarifications.

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Compte tenu des orientations prises par la Municipalité lors de la dernière réunion (regroupement des locaux scolaires de l'école publique sur le site de l'école maternelle et transfert des locaux périscolaires sur le site de l'école primaire) et afin de définir un plan d'actions, le Conseil Municipal décide de constituer une commission élargie : le Maire, 3 membres de la commission « Enfance » (N. Manceau, P. Bellanger et N. Foret-Vettier) et 3 membres de la commission « Travaux » (S. Brunet, X. Pottier et R. Godin).

Une première réunion de cette commission est fixée au 09 novembre 2016, à 20 heures. Contact sera également pris avec A3 Architecture pour cette étude (ce qui va engendrer des honoraires de maîtrise d'œuvre).

Une relance sera également effectuée auprès du CAUE pour la remise de l'étude portant sur le réaménagement en cœur de bourg et le regroupement des locaux scolaires.

LOYER – STUDIO DE LA RUE JOSEPH PEIGNER

Conformément au bail en vigueur et au vu des indices identiques de référence des loyers des 2^{ème} trimestres 2015 et 2016 (125,25), le loyer est maintenu à 270,00 € au 1^{er} octobre 2016.

DEMOGRAPHIE MEDICALE

Sur proposition de Laval Agglomération, le Conseil Municipal autorise le Maire à adresser un courrier au Ministère des Affaires Sanitaires et de Santé pour l'alerter des difficultés d'accès aux soins. En effet, en raison d'une diminution progressive et notoire de professionnels de santé dans notre département (qu'il s'agisse de généralistes ou de spécialistes), il est impératif que le territoire de Laval Agglomération soit classé en zone déficitaire. Cela permettrait d'obtenir des financements supplémentaires et d'engager une action envers les futurs praticiens pour faciliter et inciter leur installation dans nos communes.

SUBVENTIONS DETR

Les dossiers complets de demandes de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires communaux) pour 2017 doivent impérativement être déposés en Préfecture, au plus tard, le 09 décembre 2016, à 12 H.

TRAVAUX ELECTRIQUES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES

M. le Maire informe que dans le cadre de la dépose de la ligne HTA aérienne entre l'entrée de la zone artisanale et le champ de la Herpinière, ENEDIS (ERDF) prévoit de poser un poteau béton en limite de la parcelle AD 211 appartenant à la commune (parcelle située à l'entrée du petit bois, en limite du CD 283, entre les propriétés JOUAULT et FAUCHEUX). Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur les travaux envisagés et autorise le Maire à signer la convention de servitudes inhérente.

LAVAL AGGLOMERATION – PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015

Il est donné connaissance des résultats des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de Laval Agglomération. Globalement, l'ensemble des budgets, fonctionnement et investissement confondus et après reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser, présente un excédent de 6 925 355,34 € (3 087 380,18 € en 2014).

LAVAL AGGLOMERATION – RAPPORT ANNUEL D'ELIMINATION DES DECHETS

En 2015, 18 961 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, ce qui représente une moyenne de 198 Kg/hab/an (légèrement supérieur à l'an dernier). La collecte de multimatériaux ainsi que celle du verre sont en baisse (respectivement de – 1,50 % et – 0,23 %), ce qui induit une baisse des recettes

de vente de matériaux. Les dépôts en déchetterie ont diminué, notamment au niveau des encombrants.

Globalement, il a été collecté 51 683 tonnes en 2015 soit 540 Kg par habitant.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inchangé et reste à 7,40 %. Une nouvelle campagne de communication vient d'être réalisée au niveau du tri sélectif.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SDEGM

Le rapport du SDGEM de 2015 est consultable en Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Un nouveau conseil municipal d'enfants vient d'être élu. Illona BOUCHIKHI en est le Maire et Nino BELLANGER, l'adjoint.

EXPOSITION DE L'ART DU VICOIN

Les élus sont invités au vernissage de l'exposition du Vicoin le vendredi 21 octobre 2016, à 18 h 30, salle Roméo et Juliette de L'Huisserie. L'exposition sera ouverte, tous les jours, du 22 au 28 octobre 2016, de 14 h à 18 h 30.

PROCHAINES REUNIONS

Commission des travaux : le samedi 22 octobre 2016, à 9 heures (définir les lieux de la commune à sécuriser)

Commission Enfance : le samedi 15 octobre 2016, à 10 heures

CALVAIRE – RUE DES LAURIERS

Les travaux sont terminés et semblent satisfaisants. Il n'est pas prévu l'installation d'une croix, seule une réservation est faite.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au jeudi 24 novembre 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Visé par le secrétaire
de séance,

Le Maire,